



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/014

**OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION « INFODROITS » -  
PERMANENCES D'ACCÈS AUX DROITS**

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 39**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 43**

**Quorum : 15**

**Date de convocation : 6 janvier 2021**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 6 janvier 2021**

**Le 12 janvier de l'année deux mille  
vingt et un à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de Montesquieu,  
légalement convoqué, s'est réuni sous la  
présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVÉRIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	P	
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme LAGARDE, secrétaire de séance.  
Le procès-verbal du 25 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/014

**OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION « INFODROITS » -  
PERMANENCES D'ACCÈS AUX DROITS**

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, notamment son article 3-2-3 « Action sociale d'intérêt communautaire »,

**Vu** l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2018/167 du 18 décembre 2018 relative à la mise en place de permanences d'INFODROITS au titre des années 2018-2020,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Solidarités et Petite Enfance du 15/12/2020,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

## EXPOSE

Conformément à sa compétence solidarités et emploi, la Communauté de Communes de Montesquieu (CCM) a développé une politique de soutien à l'insertion professionnelle des personnes résidant sur son territoire. Proximité, Solidarité et Innovation en sont les maîtres mots.

L'accès aux droits et à l'information étant un facteur de réussite des parcours d'insertion des demandeurs d'emploi, la CCM a décidé de soutenir la mise en place, au local, de permanences d'information juridique régulières animées par l'association *INFODROITS*.

*INFODROITS* propose en effet depuis plus de 20 ans des permanences juridiques itinérantes et a développé une pédagogie reconnue dans l'explication de questions juridiques à des personnes non averties et démunies. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, *INFODROITS* est reconnue par le Conseil Départemental de l'Accès aux Droits de la Gironde (CDAD).

Les permanences ainsi déployées sur le territoire répondent à un besoin identifié et complète l'offre de services de proximité proposés par la CCM aux habitants. Elles s'inscrivent dans un dispositif partenarial global de levée des freins à l'insertion sociale et professionnelle, intitulé par la CCM : « Permanences d'Accès Aux Droits » et intégré à la Maison des Services Aux Publics portée par la CCM.

Le soutien de la CCM prend la forme de la mise à disposition gracieuse d'un lieu de permanence sur sa Maison de Service Au Public et comprend l'attribution d'une subvention annuelle d'un montant de 2 760 € (deux mille sept cent soixante euros).

Le contenu de ces permanences d'information juridique et leurs modalités d'organisation, de suivi et d'évaluation sont détaillés dans une convention triennale d'objectifs 2021-2023.

### **Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- Décide de l'attribution de la subvention d'un montant de 2 760 € (deux mille sept cent soixante euros) à l'association « INFODROITS »,
- Valide les éléments contenus dans la convention d'objectifs 2021-2023 annexée,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents afférents au versement de la dite subvention,
- Prévoit l'inscription de la somme nécessaire au budget afférent.

Fait à Martillac, le 12 janvier 2021

**Le Président de la CCM**

Bernard FATH

*Document signé électroniquement*

